**Association canadienne des enseignantes et des enseignants retraités**



**Canadian Association of Retired Teachers**

**COMITÉ DES PENSIONS ET DU REVENU DE RETRAITE**

**Rapport AGA 2018**

**Membres du Comité** :

 Gerry Tiede Président, Wayne Hughes, Ed Zegray

**Mandat du comité** :

Le Comité des pensions et du revenu de retraite doit :

1. répondre aux demandes sur les questions liées aux pensions;
2. faire des recommandations au Comité exécutif sur des questions se rapportant aux enjeux sur les pensions;
3. recevoir les préoccupations et les recommandations des Membres;
4. aviser les membres en matière de pensions et de revenu à la retraite.
5. surveiller les régimes de retraite de la fonction publique et les régimes de retraite privés afin d'identifier les tendances, les changements et les menaces qui pèsent sur les revenus de pension et de retraite des membres..

Cette année, la tâche principale de ce Comité a été d’étudier et de proposer des stratégies pour combattre la loi C-27, un projet de loi fédéral visant à modifier la Loi sur les normes des avantages des pensions et permettre l’adoption de pensions aux prestations ciblées et de convertir les régimes actuels aux prestations définies. En collaboration avec l’ACER-CART, nous avons fourni de l’information et des ressources qui ont encouragé les gens à contacter leurs députés et ministres afin de faire entendre leur opposition à cette loi. Nous avons publié toute cette documentation sur le site de l’ACER-CART et partout ailleurs au Canada.

Il y a eu un nombre important de contacts auprès des députés en Colombie-Britannique, mais nous n’avons pas atteint notre but de contacter chaque député de la province. Il a été difficile aussi de maintenir le lobbying, car le projet de loi a traîné en longueur en première lecture et le gouvernement, surtout le ministre des Finances, ont été préoccupés par d’autres dossiers urgents. Je pense que le projet de loi ne sera pas retiré et qu’il passera dès que les conditions seront plus favorables.

Notre objection principale aux pensions ciblées est qu’elles permettent la réduction des pensions rattachées à la rente pour les retraités qui n’ont pas les moyens d’absorber une perte en bourse. Dans la majorité des provinces, il est actuellement illégal et injuste de permettre à un régime de modifier rétroactivement la pension promise.

Seulement du fait que le projet de loi est là, en attente, et que les pensions aux prestations ciblées sont mises de l’avant par des intérêts financiers privés a eu pour conséquence que les provinces, elles aussi, mettent de l’avant leurs propres régimes ciblés pour résoudre le problème de solvabilité financière qu’elles ont créé dans leurs régimes. La Nouvelle-Écosse et le Manitoba en sont deux exemples. On peut craindre que ces régimes ciblés soient reconnus et promus comme étant la solution aux problèmes de certains régimes et il y aura des pressions pour utiliser ce modèle en remplacement des régimes à prestations déterminées afin de réduire le risque de futures augmentations de contributions.

La BCRTA prépare une campagne de lobbying auprès des députés provinciaux pour qu’ils votent contre les lois permettant les régimes ciblés. Cela inclut de multiples petites pétitions envoyées aux députés. Si un député reçoit une pétition incluant 25 noms de ses électeurs, il peut la lire en Chambre. Le but est de faire parvenir au moins une pétition à chaque député et de lui rappeler qu’il doit la lire au Parlement. Le langage en a déjà été accepté par le Clerc des Communes. Vous serez tenu au courant de cette initiative lors de mon rapport oral et la documentation vous sera disponible sur le site de l’ACER-CART.

Un enjeu similaire qui mérite notre vigilance est le traitement réservé aux retraités lorsqu’une compagnie dépose son bilan et fait banqueroute, comme pour Sears. Actuellement, en cas de faillite de la compagnie, les retraités peuvent attendre longtemps avant de recevoir les prestations promises. La loi doit être modifiée pour protéger les droits ces employés, surtout ceux qui, par définition, ne sont pas en mesure de subir des pertes financières.

Vous pourrez voir en pièces jointes les résultats de notre sondage non officiel des différents régimes de retraite des enseignants à travers le pays. La première observation encourageante est la bonne santé financière relative des régimes de pension des enseignants. Huit d’entre eux ont déclaré des surplus. Il y a une réelle différence avec la situation déficitaire d’il y a dix ans due à la crise financière. Mais, on craint un rajustement à la baisse des marchés financiers qui contribuerait à des déficits et des pressions pour accepter des solutions similaires à celle du projet de loi C-27.

Vous remarquerez aussi qu’il y a peu de représentation de nos membres auprès des Conseils d’administration des régimes. Plusieurs régimes provinciaux ont une représentation égalitaire (1 pour 1) d’enseignants actifs et de retraités. Il n’existe aucune raison pour que nous ne soyons pas mieux représentés auprès des corps gouvernants.

Gerry Tiede

Président